

riverainsdelaplaine@gmail.com

www.rdlp.fr

www.facebook.com/lesriverainsdelaplaine

<https://twitter.com/riverainsplaine>



**LES RIVERAINS
DE LA
PLAINE**

**Compte rendu d'entretien avec la Soleam
concernant le chantier place Jean Jaurès**

FIN DE CHANTIER

• **Quel est la date de livraison de la place Jean Jaurès ?**

Elle est prévue fin juin 2021 au plus tard, mais est tributaire de plusieurs choses :

1/ **Dégradations commises à réparer :**

- lors du carnaval du 21/03/2021 : remise en état et nettoyage nécessaires, bornes anti-intrusion à réparer.
- Lundi 11/01/2021 : une personne est entrée dans le chantier et a détruit la dalle fraîchement coulée par les ouvriers au Nord de la place.
- Sol au sud abîmé suite à incendie de vandalisme (juin 2020).

Ensuite il y aura des tests de faits, comme la brumisation.

2/ **La Municipalité a critiqué les jeux pour enfants sur les éléments suivants :**

- **Le sol** : au départ du projet il était prévu un sol souple. L'ancienne Mairie a voulu des copeaux de bois. Et la nouvelle veut un sol souple.
Coût d'un éventuel changement : 90 000 € HT.

Note des RDLP : Nous avons aussi dit qu'on ne trouvait pas ça judicieux car ça s'éparpille et que l'on ne peut pas voir s'il y a des choses dangereuses dedans comme des tessons de bouteilles. Il y en a au parc de la Jarre, les copeaux sont souvent éparpillés. Nous avons également fait une demande pour l'adaptation des jeux à tous les enfants, même à mobilité réduite, avec des modules inclusifs. Il faut que cela soit dans le cahier des charges de tout projet de parc enfants.

- **Toits des jeux trop hauts** : peur des comportements déviants.

Coût d'un éventuel changement : 110 000 € TTC.

Cf. article : <https://www.laprovence.com/article/papier/6259267/obstacles-en-vue-sur-la-plaine.html>

Demande finalement acceptée par la Soleam : cf. <https://rdlp.fr/modification-de-lespace-jeux>

Note des RDLP : Dans l'espace des petits, vont être ajoutés des jeux inclusifs car plus de place avec l'enlèvement des copeaux (une partie est laissée tout de même aux pieds des arbres).

Les graffitis sur le sol souple et la structure bois des jeux vont être effacés. Des essais ont été faits mais il restera toujours une trace ombrée car ils ne peuvent être enlevés en totalité.

Lors de la livraison de la place, un process pour l'entretien de l'aire de jeux et de la place sera donné à la mairie.

La structure des jeux est aux normes, pensée avec les services municipaux et l'entreprise. Ils ne sont pas trop hauts comme cela a été dit dans les médias. La partie haute n'a pas vocation à être escaladée, elle est juste décorative.

Elle va donc être modifiée avec la suppression des « toits ». Cependant la partie haute des poteaux ne sera pas coupée pour une question d'harmonie, de maintien de la structure et de sécurité.

• **Comment se fera l'entretien de la place ?**

La Mairie aura la charge l'entretien des jeux d'enfants, du deck central et des espaces verts (sauf l'alignement d'arbres qui incombe à la Métropole).

La Métropole aura en charge le reste de la place.

• **Y a-t-il toujours un médiateur des travaux ?**

Non, son poste n'a pas été renouvelé.

• **Quelle était la raison des travaux de nuit effectués mi-avril 2021 ?**

Ils sont terminés et il s'agissait de mettre en place un revêtement anti bruit.

Ce revêtement part de la rue des 3 Mages jusqu'au début de la rue St Pierre.

Il reste les marquages à faire au sol.

Il est prévu le même revêtement à l'intersection de la rue Curiol-Bibliothèque mais pas dans la partie haute de la rue Curiol.

• **Quand seront terminés les travaux de voirie en haut de la rue Curiol ?**

Concernant les travaux de la partie haute, ils devraient démarrer la semaine du 26 avril 2021. Ça prend du retard car il reste un échafaudage qui gêne le commencement des travaux.

MAGNOLIAS

• **Qu'en est-il des magnolias et de la structure qui les entoure ?**

Le magnolia mal en point est en fin de vie. Il n'a pas pu être sauvé (mal arrosé, prolifération de rats, escalade des branches...). Il sera changé par un autre magnolia (pas de date donnée mais ce n'est pas prévu pour tout de suite).

Ces arbres ont environ 130 ans : les 3 autres résistent pour le moment.

Sur la palissade entourant les magnolias, l'effacement des tags sera toujours visible. Il ne pourra pas être fait mieux que ce qu'ils ont fait actuellement.



Les magnolias et les jeux doivent être gérés par le service des espaces verts de la ville. Les parcs de moins d'1 hectare, sont gérés par les mairies d'arrondissements. Les parcs de plus d'1 hectare, sont gérés par la mairie centrale.

ÉQUIPEMENTS

• **Les garages à 2 roues motorisées sont trop éloignés des rues, favorisant leur circulation sur la place.**

Les places dont on parle sont en fait des parkings à vélo. Les parkings à deux roues motorisés sont au nombre de 20, en bordures de voies.

• **Dans ce cas, peut-on mettre en place une signalétique ?**

Les arceaux sur la place sont dédiés exclusivement aux vélos puisque la circulation des 2 roues motorisées est interdite sur la place. C'est pourquoi il n'était pas prévu de placer des panneaux. Nous pouvons néanmoins étudier la possibilité d'en installer. Aucun aménagement physique ne permet de répondre à cette problématique de zone piétonne non respectée (globale aux espaces piétons marseillais). Les caméras de vidéosurveillance devraient faciliter la tâche de la Police Municipale en la matière.

• **Peut-on avoir plus de parkings 2 roues motorisées ?**

Ça ne peut-être qu'à la place des places auto existantes. C'est la Mairie qui s'en occupe.

• **La voie pour vélos est non identifiée : des plaques en métal et une signalétique avec un marquage des intersections avait été évoqués ?**

Oui cela va être fait.

• **Les ganivelles (piquets de bois) en pieds d'arbres ne semblent pas pérennes : ne vaut-il pas mieux les enlever ?**

Nous l'avons également constaté, elles ne seront pas remises. Au départ c'était pour protéger les végétaux en pieds d'arbres, mais il n'y en a plus de toute façon.

• **Qu'en est-il du gravier en pieds d'arbres bien souvent éparpillés ou servant de litière pour chiens ?**

On ne les verra plus quand les végétaux seront replantés et auront repoussé. Ces graviers (dit « paillage » quelle que soit sa nature) ont pour double objectif de maintenir l'humidité en pied des arbres et de réduire la prolifération des mauvaises herbes. De plus, lors des premiers mois, ce « paillage » permet de donner un aspect « fini » dans l'attente du développement des végétaux. L'éparpillement des cailloux ou l'utilisation comme litière pour chiens est, une fois de plus, lié à un usage non approprié de ces espaces.

• **Est-il envisagé de rajouter des corbeilles qui semblent en nombre insuffisant ?**

Nous transmettrons cette demande à la Métropole qui doit selon nous se transcrire par une augmentation de la fréquence de passage.

• **Le container de tri jaune (côté st Savournin), semble lui aussi insuffisant car toujours plein au bout de 2 jours, les gens laissant tout devant.**

Idem.

• **Les sanisettes sont à ce jour toujours hors-service. Qu'en est-il ?**

Elles sont gérées par Decaux par le biais d'un marché métropolitain. La Soleam les a relancés depuis 1 an pour la mise en service mais la situation perdure. Une nouvelle relance est prévue sous peu.

• **Pourquoi les places de stationnement pour personnes à mobilité réduite ne sont pas peintes en bleue ?**

Tout simplement car c'est impossible sur un sol calcaire.

Note des RDLP sur les bornes anti-intrusion : Ces bornes seront utilisées pour les forains lors des jours de marchés, par les services de secours et par les services d'entretien de la place.

Pour les forains, c'est le placier qui sera présent pour les ouvertures et fermetures des bornes.

Nous avons insisté sur le fait que le placier attende vraiment le départ de tous les forains pour refermer les bornes et ainsi éviter que la place redevienne un parking.

Pour les particuliers lors d'un déménagement ou d'un besoin d'accès au pied de l'immeuble, il faudra faire une demande d'autorisation auprès de la mairie.

FINITIONS

• **Banc descellé par la Soleam au niveau de la rue de la Bibliothèque pour faire passer des fils électriques et les barres de fer horizontales n'ont pas été rallongés pour autant.**

C'est pour que les forains puissent se brancher. Ensuite les bancs vont être habillés et on ne verra plus cet écart. Les bancs seront prochainement équipés de bornes foraines intégrés (eau et électricité). Une partie des bancs sera habillée de bois dont certains avec dossier. Ces aménagements sont prévus en fin de chantier pour limiter les dégradations dans l'espace déjà ouvert au public.

Toutes les finitions seront mises en œuvre pour la fin des travaux.

• **Les bancs descellés suite à des actes de vandalisme vont-ils être réparés ?**

Oui.

• **Le trottoir à l'angle des rues de 3 mages et St Michel est endommagé.**

Il va être repris avant livraison de la place.



• **A quoi servent les blocs bétons GBA encore présent sur la partie livrée ?**

À ce que les voitures n'entrent pas sur la place en attendant l'installation des bornes.

• **Quand vont-ils être enlevés ?**

Après fin du chantier et des tests. Les GBA placés dans l'attente de la mise en œuvre de potelets (ex. le long de la rue Curiol au droit du Petit Nice) seront levés d'ici à fin mars. Les GBA protégeant les accès à la place par bornes automatiques anti-intrusion resteront en place jusqu'à ce que les phases de test soient concluantes et permettent leur mise en service (travaux toujours en cours à ce jour).

• **Les monte-charges au niveau du parking souterrain à l'attention des forains vont-ils fonctionner ?**

Ils sont actuellement hors d'usage. Les forains n'ont pas l'intention d'utiliser le parking à l'heure actuelle. Les remettre en marche nécessite une réparation lourde de la part d'Indigo, envisageable uniquement si les forains confirmaient leur intérêt à l'utiliser régulièrement.

• **Des caméras de vidéo-verbalisation avaient été évoquées. Est-ce encore d'actualité ?**

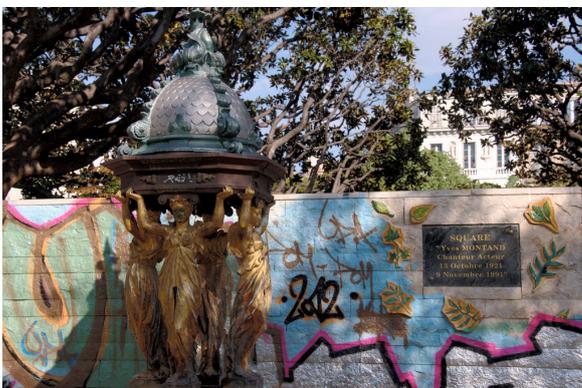
Ces caméras sont en cours de mise en service.

• **Qu'en est-il des sanitaires pour le Bébé Car prévus entre les 2 édifices du parking ?**

Le local Bébé Car est en cours de finition (environ 14 m²) comprenant un local de rangement et un sanitaire.

• **La fontaine Wallace va-t-elle revenir sur la Plaine ?**

Oui, elle va être remise sur la place du côté Nord, dans la partie arborée.



• Pourquoi n'y a-t-il pas regards en pieds de chute d'eaux pluviales pour les immeubles autour de la place ?

En aucun cas il était envisagé de réaliser des raccordements au réseau sans regard en pied de chute. Trois cas de figure se sont présentés :

- soit la gouttière était déjà raccordée au réseau existant et dans ce cas nous ne sommes pas intervenus sauf, éventuellement, pour changer les regards en pied de façade lorsque c'était nécessaire (bien que ces regards soient privés) afin d'améliorer l'existant ;
- soit la gouttière se rejetait en bordure (via un bec de gargouille) et nous avons dans ce cas raccordé la gouttière au réseau ou mis en place un dauphin (n'ayant conservé que peu de bordures hautes sur la place). Dans le cas d'un raccordement au réseau, nous avons systématiquement conservé des regards en pied de façade ou bien les avons changés afin d'améliorer l'existant ;
- soit la gouttière se rejetait sur trottoir via un dauphin et nous ne sommes pas intervenus sauf éventuellement pour changer lesdits dauphins.

De façon générale, ces réseaux étant privés jusqu'au raccordement à l'existant, nous n'avons pas pris l'initiative de les raccorder «sauvagement» sans regard. Il n'est pas impossible que certains regards existants fussent déjà enfouis sous les enrobés existants, et donc d'ores et déjà condamnés, à chaque fois que nous avons identifié ce cas de figure nous avons demandé à l'entreprise soit de créer un regard soit de mettre en place un dauphin lorsque le raccordement au réseau n'était pas envisageable.

La maîtrise d'œuvre va vérifier la totalité de ces points avec l'entreprise en charge de ces travaux dans les plus brefs délais.

S'il s'avère que des regards n'ont pas été traités conformément à notre demande, nous ferons alors le point avec notre entreprise afin de remédier à ces non-conformités.

CIRCULATION

• La rue Terrusse qui était montante entre Bruys et St Savournin d'août 2019 à octobre 2019 suite à étude de la Soleam, qui est redevenue descendante à la demande de M^{me} Pustorino ancienne Maire 4/5 : où en est-ce ?

Normalement c'est au Maire des 4^e/5^e, M. Didier Jau, de prendre un arrêté de circulation.

• Le tronçon haut rue Curiol est toujours non rouvert à la circulation (alors que l'arrêté de péril est levé) : quand cela sera-t-il rétabli ?

La Soleam a hérité du dossier. Cela prendra environ 15 jours de travaux pour refaire la voie. Réouverture à la circulation après travaux, mais pas de date de prévu car un échafaudage est toujours en place empêchant de réaliser les travaux.

• Depuis un certain temps, le flux de circulation s'est intensifié dans la rue St Pierre : quelle en est la raison et quelque chose sera-t-il fait pour y remédier ?

Il faudrait faire une étude à plus grande échelle. Le problème viendrait peut-être du Cours Lieutaud ?

• Ne faudrait-il pas installer un ralentisseur en haut de la rue des 3 mages à l'arrivée sur la place Jean Jaurès ?

Cette demande est hors périmètre d'intervention de la Soleam et doit être transmise au service compétent de la Métropole.

Pour mémoire, les ralentisseurs ont été placés sur les voies pour empêcher les véhicules de prendre trop de vitesse et de forcer l'entrée sur la place. Ce n'est pas le cas de la rue des 3 Mages qui longe la place et qui débouche, de plus, sur un feu tricolore.

• Comment les habitants de la place doivent procéder lors d'un déménagement ou des travaux ? A qui devra-t-on faire la demande pour avoir accès aux pieds d'immeubles de manière exceptionnelle ?

La gestion des autorisations d'accès se fera auprès du Service Gestion des Espaces Réglementés (service ville de Marseille) qui est en charge de la délivrance des autorisations d'accès (y compris ponctuelles).

• La patte d'oie à l'angle de la rue Ferdinand Rey et de la rue St Michel semble étroite.

Il n'est pas prévu de sur-largeur afin d'éviter le stationnement sauvage tout en permettant la circulation des véhicules (pour mémoire : girations Ferdinand Rey/Saint Michel non prévu au schéma circulatoire).

Note des RDLP : Il manque encore du matériel urbain, notamment des poteaux anti-véhicules autour de la place.

Il y a un problème d'intrusion en haut de la rue de l'Olivier : les voitures montant de la rue Ferrari sont censées redescendre par la rue de l'olivier, mais certains automobilistes peu enclin à faire un détour continuent tout droit en empruntant la partie piétonne (passage devant l'épicerie du n°41) et filent jusqu'à la rue Horace Bertin, au risque de blesser un piéton.

Après l'avoir constaté in situ lors d'une visite de chantier avec nous, ce point va être étudié par la Soleam afin d'y remédier.

• Un mât de caméra de surveillance au milieu du trottoir à l'angle Curiol / Bibliothèque ne respecte pas les 1,40 m de cheminement piéton : cela va-t-il être revu ?

Il semble que ce soit une grossière erreur. C'est le trottoir d'en face qui sera plus large, mais on va essayer de le faire déplacer. Ces mâts sont implantés par le service compétent de la ville de Marseille. Nous faisons remonter la demande de son déplacement.



FUTUR DE LA PLACE

• **Qu'est-il envisagé lorsqu'une société devra ouvrir le sol (ENEDIS, Orange, etc.) : comment seront rebouchées les tranchées ?**

Ils ont une obligation de remettre en état, mais ils sous-traitent souvent. Il faudra alerter directement la Métropole en temps voulu, et non-pas la Soleam.

Enedis a quand même fait un gros travail de réseau en sous-terrain (d'où le temps des travaux) et a prévu des regards et des tableaux accessibles pour éviter d'avoir à creuser.

• **Sur la question de la place du marché, qu'est-il prévu ?**

Ceci n'a pas changé, voici ce qu'il est toujours prévu : le marché sera sur 4 allées et comprendra 190 emplacements de 6 m de largeur, dont 170 emplacements avec véhicules, y compris véhicules alimentaires, et 20 emplacements sans véhicule attendant.

Il n'y aura pas de stands dans la partie arborée au Nord pour permettre la circulation des utilisateurs du marché.

(cf. illustration ci-contre : en jaune la surface dédiée au marché).



• **Qu'en est-il de la Charte des terrasses et des devantures évoquée en novembre 2019 ?**

Cela a été délibéré lors du Conseil Municipal de janvier 2020.

• **Qui aura la gestion des kiosques après livraison ?**

Ils ont tous été livrés à la Métropole. C'est elle qui en est gestionnaire depuis ce jour.

• **Le kiosque du placier en fait-il partie ?**

Oui, il était prévu que ce kiosque soit mis à la disposition de la Ville de Marseille.

• **Comment va être géré l'entretien de la place une fois qu'elle sera livrée ?**

Une fois l'espace pris en gestion par la ville de Marseille et la Métropole, chaque entité aura la charge de sa gestion et de son entretien pour les compétences qui la concernent.

Fait par le Collectif des Riverains de la Plaine, le 27/04/2021.

Ces informations sont à prendre sous réserve d'avoir bien été comprises et interprétées.